

PROGRAMME ÉLECTORAL 2017

déi
gréng

GRÉNG WIERKT

LE VERT, ÇA MARCHE !

ÉLECTIONS
COMMUNALES
2017



I. ENFANTS / ECOLE – LES MEILLEURES OPPORTUNITES POUR TOUS LES ENFANTS

1. NOTRE OBJECTIF : DES SERVICES D'ACCUEIL POUR LA GARDE DES ENFANTS D'EXCELLENTE QUALITE - FAIRE DE L'ECOLE UN LIEU DE VIE ET D'APPRENTISSAGE CONVIVIAL

II. VIVRE ENSEMBLE : UNE COMMUNE POUR TOUS

1. NOTRE OBJECTIF : CREER UN ENVIRONNEMENT ADAPTE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES
2. NOTRE OBJECTIF : OFFRIR UN PROGRAMME CULTUREL LOCAL VARIE
3. NOTRE OBJECTIF : PROMOUVOIR LE SPORT POUR TOUS
4. NOTRE OBJECTIF : PROTEGER LA POPULATION DE LA PAUVRETE
5. NOTRE OBJECTIF : FAIRE DE LA POLITIQUE DU GENRE UN VERITABLE LEITMOTIV
6. NOTRE OBJECTIF : DESIGN FOR ALL (CONCEPTION UNIVERSELLE) - PLACER L'ETRE HUMAIN AU CENTRE
7. NOTRE OBJECTIF : PRESERVER L'AUTONOMIE ET L'AUTODETERMINATION DES SENIORS
8. NOTRE OBJECTIF : PROMOUVOIR LA COHESION SOCIALE ET LE RESPECT DE LA DIVERSITE CULTURELLE
9. NOTRE OBJECTIF : CREER UNE SOCIETE AYANT UNE VISION DU MONDE OUVERTE ET PLURALISTE

III. DEMOCRATIE ET ADMINISTRATION : UNE COMMUNE OUVERTE

1. NOTRE OBJECTIF : FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLETES, PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE ET L'ACCESSIBILITE
2. NOTRE OBJECTIF : CREER DES SITUATIONS PARTICIPATIVES : CHACUN CITOYEN A SON MOT A DIRE
3. NOTRE OBJECTIF : ETRE AU SERVICE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

IV. DEVELOPPEMENT URBAIN ET COMMUNAL – UNE MEILLEURE PLANIFICATION, UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE

1. NOTRE OBJECTIF : PLANIFIER LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE MANIERE OPTIMALE
2. NOTRE OBJECTIF : CONSTRUIRE INTELLIGEMMENT, CREER DES LOGEMENTS ABORDABLES
3. NOTRE OBJECTIF : OFFRIR DAVANTAGE DE SERVICES EN MISANT SUR LA COOPERATION REGIONALE
4. NOTRE OBJECTIF : CREER UNE OFFRE OPTIMALE POUR AMELIORER LA MOBILITE
5. NOTRE OBJECTIF : UTILISER LES RESSOURCES DE LA COMMUNE DE MANIERE DURABLE

V. SANTE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE : UN ENVIRONNEMENT SAIN, UNE NATURE RICHE ET DIVERSE

1. NOTRE OBJECTIF : PRESERVER LA RICHESSE NATURELLE ET UN ENVIRONNEMENT SAIN
2. NOTRE OBJECTIF : UNE QUALITE DE L'EAU EXCELLENTE
3. NOTRE OBJECTIF : GESTION DES DECHETS : PASSER DE L'ECONOMIE LINEAIRE A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

VI. DONNER L'ELAN POUR TRANSFORMER LA SOCIETE

1. NOTRE OBJECTIF : LA COMMUNE, MOTEUR DE CHANGEMENT SOCIAL ET CONSOMMATEUR RESPONSABLE
2. NOTRE OBJECTIF : PASSER COMPLETEMENT AUX ENERGIES RENOUVELABLES
3. NOTRE OBJECTIF : PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE COMME ECONOMIQUE ET CULTUREL

GRÉNG WIERKT : LE VERT, ÇA MARCHE !

Logements abordables, structures d'accueil de qualité pour la petite enfance, protection de l'environnement, cohésion sociale et justice sociale font partie des dossiers dont les communes devront se saisir de manière concrète les prochaines années. S'y ajoutent les grands défis du XXI^e siècle qui ne pourront être relevés qu'à condition que tous les acteurs unissent leurs forces : répartition plus équitable des ressources, protection du climat et transition énergétique. En façonnant directement le cadre de vie de leurs citoyens et citoyennes, les communes se trouvent dans une position stratégique pour aborder ces défis de manière concrète. En effet, c'est au niveau communal que le contact entre les habitants et les élus est le plus simple à nouer. Il y est possible d'adopter des décisions politiques pleinement adaptées aux situations sur le terrain.

Dans notre programme-cadre pour les élections communales 2017, nous présentons des concepts et des propositions concrètes afin de relever les défis futurs au niveau communal. La politique verte repose sur l'articulation équitable des trois piliers de la durabilité, à savoir les dimensions écologiques, économiques et sociales. C'est la raison pour laquelle la politique communale verte est parfois un peu plus complexe, car elle tient toujours compte de plusieurs dimensions pour garantir le développement durable. Nos solutions s'imbriquent les unes dans les autres, elles se complètent, s'inscrivent dans une vision d'ensemble et poursuivent également des objectifs à plus long terme.

Construire ensemble l'avenir avec tous les citoyens et citoyennes acquiert tout son sens au niveau communal et se traduit par des actions très concrètes. La participation citoyenne présente de nombreux avantages : plus grande acceptation des projets, coopérations concrètes entre différentes couches de la population, gain de temps pour les élus politiques et les administrations, acquisition de compétences pratiques et d'expérience pour les participants.

En agissant dans le domaine du logement et en mobilisant des logements vides et des « dents creuses » (terrains constructibles non-bâties), les communes créent des logements abordables pour tous. En même temps, les communes peuvent veiller à la mixité des fonctions - logements, travail, loisirs-, à une utilisation foncière plus sobre et à la préservation de villages et de centres-villes regorgeant de vie.

Les communes rendront la ville ou le village à leurs habitants et habitantes, en créant un cadre de vie de qualité et en encourageant la mobilité douce. Cela permet de réduire le bruit, les émissions, de renforcer la sécurité et la mobilité des enfants et des jeunes et, contribue de manière générale, à l'amélioration de la qualité de vie.

L'utilisation de produits biologiques régionaux dans les cantines scolaires améliore la santé des enfants, déleste l'environnement, crée et maintient des emplois pérennes dans la filière alimentaire nationale et renforce l'économie régionale.

Des structures d'accueil de qualité pour la petite enfance, conjuguées à une offre extra-scolaire variée donnent aux enfants un environnement propice à l'épanouissement de leurs compétences linguistiques et sociales, à leur intégration et à leur participation. En outre, cela permet d'apporter un soutien aux parents, de contribuer à l'égalité des chances et d'outiller les enfants pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Une politique climatique ambitieuse est positive pour notre environnement, produit une valeur ajoutée au niveau communal, crée des emplois régionaux et sûrs. Toute énergie épargnée, produite de manière autonome et durable, si possible au sein de coopératives, constitue un gain aussi bien pour les citoyens et citoyennes que pour la planète.

Dans notre programme-cadre pour les élections communales 2017, tous les élus locaux trouveront de l'inspiration pour leur projet politique 2017-2023. Sous la devise « gréng wierkt » (« Le vert, ça marche ! »), nous proposons ici aux communes des concepts verts et des propositions concrètes ayant clairement une dimension pérenne. D'ailleurs, ces dernières années, les élus verts, les élues vertes l'ont prouvé amplement : il est tout à fait possible de faire bouger les lignes et d'être efficace au niveau communal !

Françoise Folmer, présidente du parti
Christian Kmiotek, président du parti

Thème I.

Enfants / École –

Les meilleures opportunités pour tous les enfants

1. Notre objectif : des services d'accueil pour la garde des enfants d'excellente qualité - faire de l'école un lieu de vie et d'apprentissage convivial

L'existence de structures d'accueil d'excellente qualité est la clé d'une plus grande égalité des chances, aussi bien pour les enfants que pour les parents. Il est indispensable d'assurer une coordination étroite et une mise en réseau des structures d'accueil (crèches et maisons relais) et des écoles ainsi que d'impliquer les parents et les enfants. Les communes peuvent exercer une influence considérable sur les possibilités de développement de tous les enfants : en effet, chaque année, elles approuvent l'organisation scolaire, elles peuvent adopter des mesures d'accompagnement extra-scolaires, et, surtout, elles sont responsables des bâtiments scolaires communaux.

Nos mesures :

- Nous allons supprimer les listes d'attente pour obtenir une place dans les structures d'accueil, en créant suffisamment de structures publiques. L'offre devra être variée (p.ex. crèche forestière) et flexible, d'excellente qualité ; les structures doivent pouvoir accueillir toute la journée des enfants de tous âges. Chaque structure doit élaborer son propre concept et l'exposer.
- Afin de proposer des conditions de développement optimales pour les enfants dans les structures d'accueil, nous visons à établir une collaboration avec les associations locales (sport, musique...) et les structures communales, afin de garantir une coopération étroite entre le personnel encadrant, les services sociaux et les parents.
- Sur la base du Plan d'encadrement périscolaire (PEP), nous allons promouvoir une coopération entre les maisons-relais et les écoles.
- Au-delà de l'organisation scolaire, la commune soutient et encourage des initiatives pédagogiques et des projets supplémentaires dans le domaine des sports, de la culture, de l'environnement et de la nature, des médias etc.
- La commune accompagne et soutient le personnel enseignant dans la mise en œuvre du Plan de développement scolaire (PDS) et soutient la formation continue des enseignants.
- La commune cultive un dialogue étroit avec les parents et soutient le travail des associations de parents d'élèves.
- La commune met à disposition des écoles fondamentales et des structures d'accueil des locaux bien équipés et crée les conditions pour donner aux enfants ayant des besoins spécifiques (troubles du comportement, difficultés d'apprentissage, handicap...) le même accès à toutes les structures qu'aux autres enfants. Les communes soutiennent le travail effectué auprès des enfants ayant des besoins particuliers en mettant à disposition, seules ou en coopération avec d'autres communes, des locaux spéciaux (p.ex. salle pour travailler les problèmes de motricité) et de l'équipement approprié.

- La commune s'engage activement en faveur de l'inclusion des enfants, en veillant à ce que tous les enfants, indépendamment de leur origine sociale ou nationale, participent à l'enseignement régulier (école pour tous).
- Lors de la construction ou de la rénovation de locaux scolaires et de structures d'accueil, les communes utilisent des matériaux écologiques et prônent une consommation économe en énergie et en eau. Une attention particulière est à accorder à l'aménagement acoustique.
- Les cours de récréation et les aires de jeu sont conçues ou réaménagées de manière variée et proche d'un état naturel afin de permettre aux enfants de s'épanouir de manière optimale.
- Des mesures de réduction de la circulation (espaces sans voitures, zones 30) sont introduites dans les alentours des écoles et des structures d'accueil.
- En coopération avec des structures spécialisées, nous allons proposer des services pour assurer la garde des enfants malades.
- Nous voulons soutenir et coordonner des initiatives pour accompagner et conseiller les parents sur des questions d'éducation.
- Les infrastructures sont adaptées pour inclure les enfants porteurs d'un handicap. Des formations continues sont assurées, en fonction des besoins. Les souhaits des enfants sont pris en compte dans l'élaboration des activités de loisirs et de vacances.
- Pendant les vacances scolaires, nous allons proposer un vaste programme d'activités sportives et récréatives, en coopération avec les associations sportives et culturelles.
- Les jeunes veulent réaliser des projets impliquant toutes les générations dans les services d'éducation et d'accueil (SEA) et les maisons-relais, afin de mettre en contact enfants, jeunes et seniors.
- Afin de simplifier l'intégration des enfants de réfugiés, nous mettrons les locaux nécessaires à disposition et recruterons du personnel supplémentaire.
- La commune encourage toutes les mesures en faveur d'une éducation à la santé axée sur la prévention.

Quelques exemples :

- Une alimentation équilibrée dans les cantines scolaires, riche en fruits et en légumes, proposant chaque jour des plats végétariens de qualité.
- Des quotas minimaux pour l'approvisionnement alimentaire des cantines scolaires et des maisons-relais afin d'utiliser davantage de produits biologiques de saison, des produits issus du commerce équitable et des produits régionaux,
- De multiples occasions de bouger pour les enfants, p.ex. dans la cour de récréation ou le parcours du trajet vers l'école à pied, en vélo ou en trottinette,
- La création d'infrastructures modernes suffisantes pour pratiquer le sport en milieu scolaire dans les environs immédiats.
- L'éducation au développement durable est favorisée, afin de transmettre un comportement responsable et respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. L'école montre l'exemple en matière de prévention et de tri des déchets, élabore des concepts visant à économiser la consommation d'eau et d'énergie, cultive un petit potager et soutient le commerce équitable et les projets Nord-Sud. En outre, la participation des élèves sera encouragée. La commune crée de nouveaux lieux d'apprentissage communaux ou régionaux, par exemple les écoles-nature (« Naturschoul »).
- La commune veille à ce que le trajet vers l'école soit sécurisé afin que tous les enfants puissent se rendre à l'école à pied. Au cas où un service de transport scolaire est proposé, celui-ci sera gratuit.

THÈME II.

Vivre ensemble : Une commune pour tous

1. Notre objectif : créer un environnement adapté aux enfants et aux jeunes

La politique en matière d'enfance et de jeunesse poursuit plusieurs objectifs : créer un environnement adéquat afin que les enfants et les jeunes se sentent bien dans leur commune, encourager la participation, l'engagement et l'intégration sociale et aider les enfants et les jeunes défavorisés. En créant des possibilités de participation pour les enfants et les jeunes dans la commune, leurs souhaits et intérêts sont pris en compte dans l'élaboration de projets communaux et la participation et l'engagement social et politique sont encouragés dès le plus jeune âge.

Nos mesures :

- Les enfants et les jeunes sont impliqués activement dans les décisions de la politique communale :
 - Des conseils communaux pour les enfants et les jeunes ainsi que des forums pour la jeunesse sont créés.
 - Les enfants et les jeunes sont impliqués en temps utile dans la planification urbaine et la politique des transports, ainsi que dans la planification d'espaces verts et d'aires de jeux ou de complexes sportifs.
 - Les jeunes, les maisons de jeunes et les associations de jeunes sont impliqués de manière ciblée en amont des décisions à adopter dans le domaine de la politique de la jeunesse.
 - En ce faisant, une attention particulière sera accordée à la proportion équilibrée entre filles - garçons et à la mixité sociale dans les groupes, c'est-à-dire à la participation équilibrée de jeunes de différentes origines.
- La commune met en place des espaces de rencontre pour les jeunes ou des maisons de jeunes. Les associations locales de jeunes sont impliquées dans la gestion et l'utilisation de ces structures.
- La commune propose un programme varié d'activités de loisirs et de vacances, sportives et culturelles et crée des aires de jeu, des terrains de sport et des espaces conviviaux pour les enfants et les jeunes :
 - Ceux-ci correspondent aux besoins spécifiques des différentes tranches d'âge et sont tout aussi attrayants pour les filles que pour les garçons.
 - Ils sont destinés également à des enfants et à des jeunes ayant des besoins spécifiques qui doivent pouvoir y accéder sans entraves.
- Afin de garantir l'autonomie des enfants et des jeunes dans leurs déplacements, les communes créent un réseau sécurisé de chemins piétons et de pistes cyclables, des trajets sécurisés vers l'école et offrent les meilleures conditions pour utiliser les transports en commun ainsi que des bus de nuit ou des bus spéciaux.
- La commune crée des projets d'habitation alternatifs, dans lesquels de jeunes adultes peuvent vivre en communauté.

- Un plan communal pour la jeunesse est élaboré et mis en oeuvre avec les jeunes.
- La commune se dote d'une stratégie pour lutter contre le chômage des jeunes au niveau local :
 - Elle travaille avec l'Agence pour l'emploi (ADEM) et les bureaux régionaux du Service national de la jeunesse, elle crée des synergies avec les entreprises locales et le commerce et y intègre l'économie sociale et solidaire.
 - En coopération avec les instances compétentes, elle crée des places de formation pour les jeunes souhaitant compléter un apprentissage et ayant peu de perspectives professionnelles.
 - Elle crée des jobs de vacances pour les élèves et les étudiants dans l'administration, les services techniques et les maisons-relais.
 - Elle recrute de jeunes demandeurs d'emploi dans le cadre de contrats d'appui-emploi (CAE) et de contrats d'initiation à l'emploi (CIE) afin de faciliter leur insertion professionnelle.
 - Les plus grandes communes créent une agence locale pour l'emploi qui servira de guichet pour les demandeurs d'emploi.
- En ce qui concerne l'octroi de subventions à des associations sociales, culturelles et sportives, la commune introduit des critères transparents et soutient en particulier celles effectuant un travail social et de développement auprès des enfants et des jeunes.

2. Notre objectif : Offrir un programme culturel local varié

La culture est gage de qualité de vie et encourage l'intégration et la cohésion sociale au sein de la commune. La politique culturelle de la commune doit être diversifiée et tenir compte de la variété des intérêts culturels de la population. La vie culturelle doit être accessible pour tous.

Nos mesures :

- Dans le domaine de la politique culturelle de la commune, nous allons veiller à ce que toutes les couches sociales ainsi que les écoles, les structures d'accueil, les centres de jeunes et les travailleurs culturels soient impliqués. Nous allons miser sur la coopération intercommunale et l'échange régional afin de pouvoir proposer un programme culturel varié et utiliser les ressources de manière efficiente. La commune informera les citoyens du programme culturel complet de la commune et de la région.
- La priorité sera accordée à la promotion de la culture, de l'art et de la créativité auprès des enfants et des jeunes. déi gréng soutiennent la mise en place d'une bibliothèque publique et de salles destinées à des répétitions, des représentations et des expositions pour les jeunes. La commune subventionne des activités culturelles dans les écoles fondamentales, les structures d'accueil pour enfants et les centres de jeunes ainsi que des visites d'événements culturels et de bibliothèques. La participation active et créative à des projets culturels est encouragée.
- La commune soutient de manière ciblée les associations culturelles et les travailleurs culturels qui misent sur la participation des enfants et des jeunes et qui favorisent les échanges

interculturels et/ou intergénérationnels ainsi que l'intégration. Des infrastructures adéquates seront mises à disposition des associations culturelles.

- La commune veille ce que les événements locaux faisant partie de la mémoire collective et l'histoire des différents lieux, quartiers et monuments historiques soient dûment archivés et traités. En coopération avec les associations locales, la commune soutient la mise en valeur de l'histoire locale de manière vivante, y compris par le biais d'indications et de notices descriptives dans l'espace public.

3. Notre objectif : promouvoir le sport pour tous

En proposant et en soutenant des activités sportives, la commune joue un rôle important dans la promotion de la santé de ses habitants. Le sport remplit plusieurs fonctions ayant des incidences positives sur la cohésion sociale, le bien-être personnel, l'éducation et l'apprentissage. Le programme d'activités sportives de la commune doit être diversifié et tenir compte des différents besoins de la population.

Nos mesures :

- La commune propose un programme varié d'activités sportives et des cours de sport destinés à différents groupes sociaux et à différentes tranches d'âge. Un « service des sports » communal sera créé et coordonnera ce programme.
- Lors de l'aménagement des espaces publics, des sentiers forestiers, des parcs et des espaces verts, il sera veillé à ce qu'il soit possible d'y organiser des activités sportives en plein air.
- Nous allons encourager de manière ciblée le travail de développement réalisé auprès des enfants et des jeunes et tenir compte de critères relatifs à la dimension du genre.
- L'octroi de subventions à des associations sportives sera lié à des critères tels que le recrutement de formatrices et formateurs qualifié(e) s, des activités sportives proposées en commun à des personnes ayant des besoins spécifiques et/ou des seniors, ou la prise en considération de critères écologiques lors de l'organisation de manifestations publiques.
- Dans les écoles fondamentales et les structures d'accueil des enfants, nous allons veiller à ce que les enfants aient suffisamment d'occasions de bouger et se voient proposer un programme varié d'activités sportives.
- Afin d'encourager le sport populaire, les personnes non-inscrites dans des associations sportives pourront également avoir accès (toute l'année) aux infrastructures sportives.
- Dans la plupart des cas, les infrastructures sportives ne peuvent être utilisées de manière efficiente que dans un contexte régional. C'est la raison pour laquelle la planification, la construction et l'utilisation des infrastructures sportives doivent être organisées avec les communes voisines et, si possible, impliquer également des infrastructures étatiques (p.ex. dans les lycées).

4. Notre objectif : protéger la population de la pauvreté

L'une des tâches principales de la commune est de prémunir la population contre l'indigence et de lutter contre la pauvreté. Les communes connaissent le mieux les préoccupations de leurs citoyennes et citoyens et détectent en premier les problèmes sociaux. Par conséquent, elles jouent un rôle fondamental pour la préservation de la cohésion sociale. Les communes doivent veiller à ce que tous les citoyennes et citoyens aient le même accès à la vie sociale, qu'ils se trouvent dans une situation difficile ou non. Ce n'est qu'en misant sur l'égalité des chances qu'il est possible de protéger la population contre l'exclusion sociale et la pauvreté et d'endiguer ces phénomènes. Il est important de ne pas stigmatiser les personnes dépendantes du soutien et de l'aide sociale. L'objectif est de les affranchir petit à petit du soutien de l'office social pour qu'elles puissent reprendre les rênes de leur vie de manière autonome.

Nos mesures :

- Nous allons élaborer un plan social communal pour éviter l'exclusion sociale et la pauvreté. Ce plan social définira les priorités et les instruments politiques de la politique sociale de la commune. Il devra être révisé régulièrement, être adapté à l'émergence de nouveaux besoins et être examiné régulièrement au conseil communal. Ce plan social comprend essentiellement les éléments suivants :
 - Un état des lieux de la situation sociale ainsi que des besoins particuliers dans les différents quartiers et localités,
 - Des instruments et des aides à des personnes en situation difficile,
 - Une politique informative complète sur les prestations sociales dans la commune,
 - Un programme permettant à la commune de prévenir, d'éviter et de lutter contre la pauvreté.
- La commune mise de manière ciblée sur le travail de proximité. Des initiatives telles que « Bébé plus » comprennent un soutien ou des soins de santé pour les enfants et, en même temps, un service de conseil pour les parents. « Senior plus » aide à lutter contre l'isolement des seniors et à prémunir les personnes âgées contre la pauvreté.
- La commune soutient des programmes axés sur la prévention et le soutien telles que « l'école pour parents ».
- La commune aide à mettre en place une épicerie sociale ou un établissement « Cent Buttek » dans la commune ou dans la région.
- Les ménages à faibles revenus obtiennent une aide supplémentaire, à côté de l'allocation vie chère, pour compenser en partie, entre autres, les coûts de l'énergie, de l'eau, des eaux usées et des déchets.
- Une attention particulière sera accordée à la prévention de la précarité énergétique.
 - Pour ce faire, la commune s'appuie sur le programme étatique « Assistance aux ménages en situation de précarité énergétique ».
 - L'office social ou le conseil en énergie communal/régional travaillent en étroite coopération et proposent aux ménages à faibles revenus un conseil ciblé et des pistes pour économiser de l'énergie et de l'eau et pour éviter les déchets.
 - La commune subventionne des appareils électroménagers à faible consommation énergétique et subventionne des travaux d'isolation.
 - La commune organise une campagne d'information et de sensibilisation pour mettre en œuvre le programme étatique de promotion et d'investissement dans le domaine de la rénovation des bâtiments anciens pour les ménages à faibles revenus. Ce programme comprend également les logements locatifs.

- La commune propose une médiation immobilière et coopère avec l'Agence immobilière sociale et d'autres structures, telles que les institutions « housing-first » (priorité aux logements), actives dans le domaine des aides au logement. En parallèle, la commune établit un inventaire des logements vides et met leurs propriétaires en contact avec l'AIS.
- En jouant un rôle actif dans la construction de logements locatifs sociaux, la commune veille à proposer une offre suffisante de logements abordables, adaptés aux différentes situations personnelles et économiques de la population.
- La commune se montre solidaire envers les réfugiés et promeut la tolérance auprès citoyens et citoyennes et des associations sur la question de l'accueil des réfugiés.
- La commune veille à ce que les aides sociales soient transparentes, non-bureaucratiques et cohérentes. Dans le cadre du guichet citoyen, elle crée un accès central et simple aux prestations sociales (guichet unique, guichet social). La coopération étroite entre les différents services communaux et l'office social permet de proposer des prestations sociales harmonisées. La commune informe, en plusieurs langues, dans un langage simple, de l'ensemble des prestations existantes et fournit des points de contact, y compris dans la région et au niveau national.
- La commune aide les personnes au chômage à trouver un emploi auprès des structures de l'économie sociale et solidaire, propose un conseil professionnel et aide, de manière ciblée, les décrocheurs scolaires à trouver un emploi. En coopération avec les autorités compétentes, elle crée des postes d'apprentissage pour les jeunes ayant peu de perspectives professionnelles.
- La commune participe au développement décentralisé de services et de mesures d'aide sociale et propose p.ex. des hébergements d'urgence pour les sans-abri.
- Une commission consultative sur les affaires sociales sera créée et impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan social et de la politique sociale de la commune.

5. Notre objectif : faire de la politique du genre un véritable leitmotiv

La commune se dote d'une stratégie pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et s'engage activement dans la lutte contre les discriminations et les désavantages en raison du genre.

Cette stratégie englobe également la protection contre des discriminations et la promotion de l'acceptation sociale des personnes homosexuelles et transgenres, des personnes ne s'identifiant pas à la notion de genre « masculin » ou « féminin » ou n'envisageant pas un changement de leur sexe biologique.

Nos mesures :

- La commune crée un service chargé de la politique du genre et de l'égalité entre femmes et hommes. À côté des questions d'égalité, cette entité/ce bureau abordera des sujets tels que l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- Les plus petites communes s'associent avec d'autres communes pour créer un service/bureau au niveau régional. Ce service dispose de son propre budget et de personnel suffisant et qualifié.
- déi gréng créeront une commission communale pour l'égalité des chances.
- La commune signera la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes au niveau communal et régional :

- La commune met en œuvre la Charte de l'UE dans un Plan d'action communal de l'égalité entre femmes et hommes qui définit des objectifs, des priorités et des mesures à appliquer dans un délai imparti.
- Ce plan d'action promeut l'égalité entre femmes et hommes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration communale.
- Le « gender mainstreaming » devient un véritable instrument de la politique communale. Concrètement, cela signifie que tous les projets de la commune tiennent compte des différentes situations de vie et des intérêts des femmes et des hommes.
- La commune implique les différents services communaux et les commissions consultatives ainsi que les organisations locales dans l'élaboration du plan d'action.
- Le ou la chargé(e) de l'égalité coordonne la mise en œuvre du plan d'action.
- La commune veille à une répartition équilibrée des postes entre femmes et hommes dans son administration et ses services :
 - La part de femmes et d'hommes est examinée et des mesures sont adoptées en vue de corriger des déséquilibres, y compris en matière de postes à responsabilités dans l'administration et les conseils d'administration d'organes intercommunaux ou autres, dans lesquels la commune envoie des représentants.
 - L'évolution de la structure des postes communaux est publiée régulièrement.
 - La commune s'efforce de briser les rôles traditionnels et les stéréotypes liés au genre et applique des mesures visant à concilier vie familiale et vie professionnelle, en encourageant les pères à prendre le congé parental par exemple.
 - Dans le cadre de leur choix professionnel, les jeunes femmes et les jeunes hommes sont encouragés à choisir une profession non-traditionnelle.
 - La commune participe chaque année aux journées « Girls'Day - Boys'Day ».
- La commune promeut activement l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la composition des commissions et des groupes de travail. Elle encourage les femmes à participer activement à la politique communale et à poser leur candidature lors des élections communales.
- La commune sensibilise le grand public, en l'informant, à l'aide de campagnes de sensibilisation, des discriminations, des violences homophobes et de la mise en oeuvre de sa politique en faveur de l'égalité.
- La commune organise des formations et réalise des campagnes de sensibilisation à l'attention de son personnel sur les questions du genre et d'égalité entre femmes et hommes.
- Dans les écoles, les maisons-relais et les maisons de jeunes, la commune soutient des projets et des actions afin d'informer les élèves sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle et l'égalité entre les femmes et les hommes, tels que :
 - La lutte contre les discriminations fondées sur le genre,
 - L'élimination des rôles de genre et des stéréotypes liés au genre,
 - L'élimination des désavantages fondés sur le genre et la reconnaissance des particularités de chaque personne.
- La lutte contre la violence domestique est également l'affaire de la commune. La commune soutient des foyers pour femmes et des services de conseil et sensibilise le grand public à la problématique de la violence conjugale.
- Les noms de rues, de bâtiments, d'infrastructures etc. sont baptisés également d'après des noms de femmes.

6. Notre objectif : Design for all (conception universelle) - placer l'être humain au centre

Le « design for all » poursuit l'objectif de permettre à tous les citoyens et citoyennes de participer à la vie sociale de manière libre et autodéterminée. Les produits, les infrastructures et les services doivent être conçus de manière à pouvoir être utilisés par tous les usagers, indépendamment de leur âge, de leurs capacités et de leur style de vie, sans que les individus n'aient à s'y adapter. Pour que le concept du « design for all » soit une réussite, il faut l'élaborer avec le grand public. La mise en œuvre du plan d'action « design for all » constitue une tâche continue pour la commune. La conception universelle doit systématiquement être prise en compte dans toutes les petites et grandes décisions politiques en matière d'infrastructures.

Nos mesures :

- Nous allons élaborer un plan d'action ayant vocation à mettre en œuvre le concept « design for all » de la commune. Un poste budgétaire sera défini pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Le plan d'action comprend essentiellement :
 - Une élimination systématique ou une prévention des entraves à l'accessibilité dans les espaces publics, les bâtiments et les logements,
 - Des sites Internet sans entraves, comportant des documents et des formulaires préparés de manière à être accessibles, des informations dans un langage facilement compréhensible, des panneaux d'information bien lisibles et dans plusieurs langues,
 - Un programme varié d'activités récréatives, sportives et culturelles ainsi qu'un programme touristique adapté,
 - Une signalisation cohérente dans la commune grâce à des pictogrammes simplifiés, des informations et des aides à l'orientation claires et bien compréhensibles dans l'espace public.
 - Un accès sans entraves aux transports en commun.
- Au sein de l'administration communale, un poste sera créé afin de coordonner et d'assurer la continuité du plan d'action.
- Le plan d'action sera élaboré en étroite coopération avec les différents services communaux et les commissions consultatives, mais également avec les partenaires externes, tels que les représentants des associations de parents d'élèves, les écoles, les maisons-relais, les organisations de personnes handicapées, info-handicap et des groupes de seniors.
- La commune fait part de son engagement et informe régulièrement sur les différentes étapes et les mesures du plan d'action concrétisées.
- La commune propose des mesures de formation continue pour ses collaboratrices et collaborateurs, en particulier celles et ceux des services techniques.
- La commune met en œuvre les dispositions légales pour recruter des demandeurs d'emploi présentant un handicap et crée, au sein de l'administration et des services techniques, des postes pour ces personnes.

7. Notre objectif : préserver l'autonomie et l'autodétermination des seniors

Dans la catégorie « seniors », la tranche d'âge devient de plus en plus large. La composition de ce groupe d'âge est très hétérogène, par conséquent, les besoins également : beaucoup de personnes âgées sont encore en bonne santé et mènent une vie active, d'autres ont une mobilité restreinte ou dépendent d'aides, la part des seniors étrangers augmente. La mise en réseau reste le principal défi pour faire face à l'isolement des personnes âgées. La commune doit aider les seniors à rester actifs et autonomes le plus longtemps possible. Le soutien aux échanges intergénérationnels et au vivre ensemble constitue également un objectif. La politique communale en faveur des seniors concerne de nombreux domaines et doit donc être planifiée en partenariat avec les services publics, les associations locales et les personnes concernées. Les compétences, les connaissances et les expériences des seniors sont des atouts qui méritent d'être exploités.

Nos mesures :

- Nous allons mettre en œuvre un plan communal pour les seniors qui implique les différents acteurs communaux et privés dans la commune et est élaboré avec les seniors. Ce plan tient compte de la diversité du groupe des seniors, comprend des mécanismes pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, encourage l'autonomie et la participation active des seniors à la vie sociale, culturelle et politique.
- Pour les seniors restreints dans leur mobilité, une offre de services et de commerces de proximité est importante. Afin de pouvoir participer à la vie de leur commune, un environnement accessible, sans entraves, et propice aux déplacements à pied est indispensable. Concrètement, cela signifie des chemins publics bien éclairés, une signalisation claire, des chemins piétonniers sécurisés et des espaces verts ou des parcs avec des possibilités pour s'asseoir.
- La mobilité des personnes âgées est améliorée grâce à un service de bus, mis à disposition tant pour les courses quotidiennes que pour les trajets vers des événements culturels et sportifs. Cette offre est complétée par un service de bus sur appel (Rufbus).
- En coopération avec la commission des seniors, la commission de l'intégration et les associations locales, un programme d'activités récréatives, sportives et culturelles est proposé, destiné aux seniors des différentes couches sociales et culturelles, ayant vocation à promouvoir les échanges interculturels. Une attention particulière est accordée aux seniors étrangers seuls ne maîtrisant pas (bien) les langues locales.
- La commune crée un espace de rencontre pour les seniors (« Seniorentreff »).
- La commune veille à proposer une offre variée d'aides pour soutenir les seniors à domicile, telles que des services « repas sur roues », des services de proximité, des aides au quotidien, des alarmes à distance et du travail de proximité tel que « senior plus ».
- La commune informe les personnes âgées de l'offre des services pour seniors et du programme d'activités récréatives, sportives et culturelles dans un « guide senior » en plusieurs langues. Elle cherche régulièrement le dialogue avec les seniors, par exemple par des forums pour seniors ou des sondages.
- Au centre des villes et des villages, de nouvelles formes d'habitation, telles que des logements abritant plusieurs générations ou des résidences encadrées sont encouragés. Les formes d'habitation mixtes mettant en contact plusieurs générations sont privilégiées. Le concept « design for all » est mis en œuvre.

8. Notre objectif : promouvoir la cohésion sociale et le respect de la diversité culturelle

La politique de l'intégration de la commune a pour objectif de garantir les mêmes chances à la participation à la vie sociale à tous les citoyennes et citoyens, indépendamment de leur origine et de leur culture. En promouvant l'intégration, la commune contribue à ce que la diversité sociale et culturelle constitue une richesse pour la société. Un vivre ensemble, fondé sur la compréhension et le respect mutuels, doit émerger. L'intégration est un processus permanent, auquel tout un chacun doit contribuer afin qu'elle devienne une réalité.

Nos mesures :

- Nous allons mettre en œuvre un Plan communal d'intégration.
- Nous allons publier les informations de la commune en plusieurs langues et offrir un service d'interprétation simultanée lors des événements publics.
- Des citoyennes et citoyens nouvellement arrivés reçoivent des informations complètes sur l'administration communale et ses services, les possibilités sportives et récréatives locales et les associations locales, afin qu'ils puissent s'orienter facilement dans la commune et s'y acclimater rapidement. Des citoyennes et citoyens de différentes nationalités (ambassadeurs) peuvent les soutenir et les aider à s'acclimater au sein de la commune.
- Afin d'encourager l'acceptation mutuelle et le dialogue interculturel, la commune lance un échange systématique entre les citoyen (nes) luxembourgeois (es) et non-luxembourgeois (es), dans le cadre de visites culturelles, de fêtes locales ou de rencontres, telles que des tables de conversation ou des cafés linguistiques, par exemple. Par une politique d'ouverture, d'information et de rencontre, la commune encourage la tolérance et l'accueil des personnes réfugiées au sein de la population. La commune implique la commission d'intégration, les associations locales, les écoles, les structures d'accueil, les centres de réfugiés, les maisons de jeunes et les espaces pour seniors et propose des cours de langue et des formations continues.
- La commune aide les autorités étatiques à créer des surfaces adaptées pour la construction de structures de primo-accueil ou accueil d'urgence pour les demandeurs d'asile.
- En agissant dans le domaine des logements (locatifs) sociaux, la commune veille à proposer une offre suffisante de logements abordables, adaptée aux différentes situations personnelles et économiques de la population. En le faisant, la mixité sociale est également garantie.
- Afin de faciliter l'intégration des enfants de réfugiés, nous allons créer les espaces nécessaires et recruter du personnel supplémentaire dans les structures d'accueil.
- Afin de garantir la qualité des décisions politiques, il est important de promouvoir la participation politique de la population non-luxembourgeoise. La commune réalise des campagnes en faveur de l'inscription des citoyen (ne) s non-luxembourgeois (es) sur les listes électorales et les implique systématiquement dans des forums ou des soirées d'échange et de débats.

9. Notre objectif : créer une société ayant une vision du monde ouverte et pluraliste

Au niveau communal également, il est possible d'adapter les relations entre l'État et l'Église à la réalité sociale actuelle. Cette réalité exige de la part des communes d'étoffer la gamme de services destinés à des personnes non-religieuses et de les rendre plus attrayants.

Nos mesures :

- La commune crée des infrastructures et des prestations qui permettent l'organisation de cérémonies laïques dignes et conviviales (p.ex. mariages et enterrements). Elle permet d'organiser ce type de cérémonie le samedi et le dimanche aussi. Les échevins et les fonctionnaires communaux sont formés à la célébration de ces cérémonies. Les citoyens sont informés de ces prestations, de leurs différents formats et des variantes possibles.
- De nouvelles formes de sépulture sont introduites et développées avec le cimetière forestier (inhumation autour d'arbres) et le jardin naturel du souvenir.
- Des infrastructures sont créées afin que des rituels laïques ou des rituels issus des différentes religions puissent être organisés au funérarium.
- La commune permet à ce que les églises en sa possession puissent également être utilisées pour accueillir des manifestations non-religieuses. Cependant, un respect particulier est accordé à l'utilisation avant tout religieuse.

THÈME III.

Démocratie et administration : une commune ouverte

1. Notre objectif : fournir des informations complètes, promouvoir la transparence et l'accessibilité

La désaffection pour la politique et la perte de confiance envers les décideurs politiques ne peut être rétablie que grâce à davantage d'information et de transparence. Les forces politiques doivent sans cesse communiquer et expliquer leur travail aux citoyennes et citoyens. Il est de plus en plus important de préparer de manière ciblée les informations destinées aux différents groupes de la population et d'utiliser les nouvelles technologies.

Nos mesures :

- La commune accorde un large accès aux informations à la base des décisions prises au niveau communal.
- Afin que les citoyennes et citoyens puissent mieux comprendre le fonctionnement de la commune et de ses services, des informations générales sur les processus administratifs et décisionnels de la commune leur sont communiquées sous une forme accessible et dans un langage compréhensible.
- Les informations sur les activités, les projets et les décisions politiques de la commune sont rendues accessibles à tous les groupes de la population par différents canaux de communication. À côté du matériel imprimé traditionnel et des réunions d'information, il faut également utiliser les médias électroniques (Internet, sms2citizen) et les réseaux sociaux. En ce sens, nous allons :
 - Publier régulièrement un bulletin d'information, disponible également en ligne.
 - Examiner la possibilité de créer une « app » (Apple et Android) de la commune.
 - Compléter le site internet de la commune par une rubrique « Virtuelle Raider », comprenant sous forme électronique de nombreuses publications.
 - Introduire une page web sur laquelle tous les règlements communaux sont classés par thèmes et sont accessibles sous une forme actualisée / consolidée.
 - Informer la population en temps réel des chantiers et des déviations, y compris de leurs incidences sur les transports publics et des alternatives.
 - Créer un intranet pour les membres du conseil communal, afin de faciliter leur travail et l'utilisation des documents nécessaires.
- Tenir compte des réalités linguistiques de la population locale dans les publications et les réunions d'information et publier les communiqués de la commune en plusieurs langues.
- La commune informe sans délai des incidents représentant un danger sanitaire pour la population, par exemple, en cas de dépassement des niveaux limites de l'eau potable. Elle transmet des informations provenant d'autres domaines aux habitants, p.ex. sur les polluants atmosphériques.

- Afin de permettre à la population de participer à des réunions publiques du conseil communal, celles-ci se tiennent de préférence en dehors des heures habituelles de travail.
- Les réunions publiques du conseil communal sont diffusées en direct sur Internet et archivées et rendues accessibles sur le site web de la commune.
- Lors de projets d'envergure, tels que des nouvelles constructions ou de nouvelles dispositions réglementaires, des réunions publiques sont organisées le plus tôt possible. Les documents importants sont publiés sur le site web de la commune.
- Le collège des échevins est disponible dans les heures de consultation publiques pour écouter les préoccupations des citoyennes et citoyens et des séances de questions - réponses sont introduites dans le cadre des réunions du conseil communal. Les compétences des membres du collège des échevins sont rendues transparentes.
- Au conseil communal, des bilans dans les différents domaines sont présentés et discutés régulièrement (affaires sociales, environnement, genre, etc).
- Le budget communal et le plan financier pluriannuel sont publiés.

2. Notre objectif : créer des situations participatives : chacun a son mot à dire

Les citoyennes et citoyens doivent être impliqué(e)s dans les décisions politiques, car les décisions communales définissent leur environnement immédiat ainsi que le vivre ensemble dans la commune. Le processus décisionnel politique doit être transparent et la participation de tous les groupes de la population doit être garantie.

Nos mesures :

- déi gréng veulent rechercher de manière proactive l'échange avec les citoyennes et citoyens, en ayant recours à des commissions consultatives, des réunions publiques et des consultations, afin de mieux préparer les décisions dans la commune et de les discuter. De manière générale, il faut veiller à ce que les groupes de la population qui d'habitude ne participent pas aux processus décisionnels le fassent, par exemple les personnes socialement défavorisées, les migrants, les parents élevant seuls leurs enfants.
- Le règlement interne du conseil communal, à côté des dispositions sur le fonctionnement du conseil communal, donne des informations complètes sur le fonctionnement, la composition et les compétences des commissions consultatives. Ce règlement précise également que les représentants de la commune dans les syndicats communaux et les autres organes doivent faire rapport au moins une fois par an et que le conseil communal leur accorde un mandat pour les décisions importantes.
- Les commissions consultatives sont composées de manière paritaire en comportant autant de femmes que d'hommes. Il faut veiller à ce que des citoyennes et des citoyens non-luxembourgeois(es) soient également impliqué(e)s. À côté des représentant(e)s politiques, des associations locales et des citoyennes et citoyens intéressé(e)s sont également impliqué(e)s.
- À côté des commissions communales prescrites par la loi, c.à.d. la commission scolaire et la commission d'intégration, d'autres commissions sont créées, par exemple dans les domaines suivants : constructions, environnement, finances, affaires sociales, genre, mobilité, culture, sport, jeunesse, seniors, énergie et climat...

- Lors de la planification de grands projets et de la résolution de problèmes ou de conflits, les commissions concernées sont impliquées.
- Les projets d'aménagement de l'espace public sont discutés et planifiés localement avec les citoyennes et citoyens, les documents sont rendus accessibles par internet et il sera également possible de participer via échange électronique.
- La population non-luxembourgeoise sera sensibilisée à s'inscrire sur les listes électorales et à s'engager en politique.
- Les enfants et les jeunes participent de manière active à la vie communale par le biais de conseils communaux des enfants et des jeunes ou d'autres processus démocratiques.
- Le collège des échevins et le conseil communal organisent annuellement (ou plus souvent, en fonction des besoins) des consultations avec les citoyennes et citoyens dans les différents quartiers et lieux.
- Un budget culturel citoyen sera institué à titre d'essai pour des quartiers/lieux et les intéressé(e) s sont accompagné(e) s professionnellement dans la prise de décision et la mise en œuvre.

3. Notre objectif : être au service des citoyennes et des citoyens

déi gréng veulent offrir aux citoyennes et citoyens des services communaux optimaux. Des procédures administratives simples, des guichets répondant au mieux aux besoins des citoyens et une vaste offre de démarches par Internet rapprochent la commune de ses citoyens et entraînent davantage d'efficacité et d'acceptation. Le sentiment de vivre dans un environnement sûr contribue également au bien-être des citoyennes et citoyens.

Nos mesures :

- La commune met en place un guichet central ou un guichet citoyen qui présente l'ensemble des prestations administratives et sociales et toutes les informations requises à partir d'un seul endroit.
- De nombreuses démarches devraient pouvoir être effectuées par Internet. Des formulaires simples et des informations exhaustives sont proposés en ligne. Un service d'information électronique tel que « sms2citizen » est mis en place.
- Les horaires d'ouverture des services administratifs sont étendus et adaptés aux besoins de la population.
- La commune veille à ce que les informations et la communication soient accessibles également aux personnes handicapées, p.ex. en adaptant l'accès des pages web de la commune.
- La commune veille à offrir un accès large aux médias numériques. Par ailleurs, des cours d'introduction et des formations continues sont proposés aux différents groupes d'âge de la population.
- La commune soutient l'utilisation de logiciels libres et « open source » afin de donner à tous un accès simple et gratuit aux informations et services en ligne.
- Afin de renforcer la cohésion sociale, la commune encourage des initiatives dans le domaine du bénévolat et soutient les fédérations et les associations dans leur travail. À côté des subventions ordinaires et des locaux de réunion mis gracieusement à disposition, ce soutien peut également prendre la forme d'aides spéciales pour des trajets en bus, des frais

d'impression, des frais de traduction, la garde d'enfants etc. Dans le cadre d'un échange actif avec les associations, d'autres aides, p.ex. un accompagnement professionnel, peuvent être discutées. De nouvelles formes d'initiatives citoyennes telles que le mouvement de la transition, des initiatives communautaires, etc. sont encouragées.

- La commune met à disposition des médiateurs pour résoudre des conflits de voisinage.
- Un organigramme clair sur les compétences des services communaux et administratifs est publié.
- La commune s'engage en faveur de la formation continue de ses collaborateurs, y compris dans le domaine du service à sa clientèle.
- Les processus administratifs sont analysés et, le cas échéant, optimisés.
- La commune facture ses fournitures et ses services de manière transparente et met à la disposition du client un dispositif de comparaison précisant la consommation moyenne ainsi que des pistes pour réduire les coûts.
- Avec les acteurs étatiques, la commune informe des aspects de la sûreté publique, p.ex. évitement de la violence, formation en vue d'atténuer un conflit, criminalité sur Internet, sécurité des bâtiments, utilisation de caméras de surveillance, etc.

THÈME IV.

Développement urbain et communal – Une meilleure planification, une meilleure qualité de vie

1. Notre objectif : Planifier le développement communal de manière optimale

Afin de régler les problèmes actuels dans les domaines de la mobilité, de la construction de logements, de la consommation énergétique et de l'expansion urbaine, les communes doivent assumer leurs responsabilités, aux côtés de l'État. Il est indispensable que le plan d'aménagement général et les plans d'aménagement particuliers suivent les conditions fixées dans les plans sectoriels et les plans d'occupation du sol sur les points suivants : mixité des fonctions (travail, habitation, commerce, loisirs), utilisation des surfaces, chemins courts, espaces de loisirs et de détente de proximité et consommation énergétique.

Nos principes de base pour un PAG vert:

- Le Plan d'aménagement général est élaboré de manière à ce que les surfaces au sein du périmètre de construction soient d'abord utilisées de manière optimale (plus grande densité dans l'espace intérieur, « dents creuses ») avant l'attribution de nouveaux terrains. déi gréng n'augmenteront le périmètre de construction que de manière ponctuelle et en faisant preuve de circonspection.
- De manière générale, nous allons orienter le Plan d'aménagement général de manière à ce que des trajets quotidiens, p.ex. pour les courses, les services, les espaces de détente de proximité, les écoles, les espaces de loisirs et les services administratifs puissent être effectués à pied, en vélo ou en transports en commun.
- La commune s'engage à préserver et à valoriser le patrimoine bâti historique et des structures ayant fait l'objet d'une évolution, p.ex. les centres des localités.
- Le cas échéant, déi gréng, en coopération avec le Fonds du Logement ou la Société Nationale des Habitations à Bon Marché, épuisera les possibilités légales pour que la commune acquière les terrains et crée de nouveaux logements sur la base de critères sociaux et écologiques.
- Des surfaces de construction à des fins d'habitation ou des projets de construction publics sont attribués et planifiés en fonction de différents aspects liés aux transports (chemins courts, connections aux transports en commun, mobilité douce), à des critères sociaux (construction de logements sociaux) et énergétiques (réseau de chaleur de proximité, orientation sud des constructions).
- Dans le cadre de projets de construction de routes ou de la planification de places publiques, la commune veille à placer systématiquement des pistes cyclables, des trottoirs larges et des bords de trottoir aplanis, pour promouvoir la circulation non-motorisée et faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite, conformément au concept du « design for all ».

- Nous allons élaborer un concept « vélo » pour l'ensemble de la commune et inscrire dans le PAG qu'à côté des pistes cyclables sécurisés pour les déplacements quotidiens, il faut prévoir également suffisamment d'emplacements sécurisés pour garer les vélos.
- À l'aide de projets pilotes, nous allons soutenir de nouvelles formes d'habitation, p.ex. des logements en communauté, comportant éventuellement des aspects intergénérationnels, des quartiers sans voitures, une densité plus élevée.
- Dans le règlement des bâtisses, les emplacements destinés aux voitures seront limités au strict nécessaire, par exemple en accordant un nombre restreint de places au m² pour les surfaces de bureau (zone rurale / zone urbaine : un emplacement par surface de bureau brute de 45/70 m²). Des emplacements pour vélos seront prévus dans tous les bâtiments commerciaux et résidentiels.
- Les plans d'aménagement et les règlements des bâtisses des plus grandes communes prévoient des espaces destinés à des cités jardinières ou des potagers communautaires.
- déi gréng veulent concevoir le règlement communal concernant les espaces publicitaires de sorte à ce que de la publicité adaptée soit possible, mais à condition qu'elle ne dérange pas. En ce faisant, nous restreindrons fortement l'utilisation de publicités lumineuses et de grands écrans.
- déi gréng veulent aborder le problème de la pollution lumineuse, adapter l'éclairage public et rendre discret l'éclairage des bâtiments publics.

2. Notre objectif : construire intelligemment, créer des logements abordables

En s'engageant activement dans le domaine du logement, la commune veille à créer des logements abordables pour les différents groupes de la population. Par ailleurs, par des mesures adaptées, la commune peut contribuer à réduire les charges énergétiques des ménages et les maintenir à un niveau abordable également à l'avenir. La précondition est que la commune dispose d'une réserve de terrains constructibles.

Les instruments de notre politique du logement :

- Afin que la commune puisse jouer un rôle actif dans le domaine de la construction de logements, elle doit d'abord acquérir des terrains constructibles à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de construction. En le faisant, elle peut recourir à des aides étatiques.
- La commune est active dans la construction de logements (locatifs) sociaux et soutient, en coopération avec les acteurs nationaux (Fonds du Logement, SNHBM - Société Nationale des Habitations à Bon Marché), des projets de construction de logements sociaux. La commune investit surtout dans des logements locatifs sociaux et recourt, en le faisant, à des aides étatiques.
- La commune joue un rôle actif dans le domaine de la rénovation des bâtiments existants et mobilise des logements vides. En le faisant, elle recourt tant aux programmes et aides étatiques comme à l'Agence immobilière sociale (régionale). Des taxes communales ne seront envisagées qu'en cas d'échec de toutes les autres tentatives.
- En nous inspirant d'autres régions, nous souhaitons créer une antenne régionale de l'Agence immobilière sociale.

- Afin de lutter contre la spéculation foncière, la commune recourt aux voies juridiques existantes dans le plan d'aménagement (zones prioritaires, conventions sur les terrains constructibles, remembrement urbain) et de la convention « pacte logement », comme le droit de préemption ou le bail emphytéotique.
- Par une réforme des dispositions communales relatives aux constructions, nous allons permettre de densifier les quartiers résidentiels existants. Ainsi, des logements supplémentaires dans des bâtiments existants, tels que des appartements séparés pour étudiants ou seniors ou, encore, des logements permettant la cohabitation (Wohngemeinschaften) pourront être créés.
- Pour les nouveaux lotissements, nous allons élaborer des lignes directrices pour l'élaboration de plans d'aménagement particuliers. Ainsi, nous fixerons d'emblée des critères pour des logements sociaux et écologiques. Par exemple, une mixité équilibrée des différents groupes de la population et des couches sociales (différentes catégories de prix), des matériaux de construction sains et recyclables, l'utilisation d'énergies renouvelables, la planification des transports, la densité de construction.
- La commune encourage les projets de lotissements écologiques en accordant une attention particulière à la consommation et à l'approvisionnement énergétique. Elle introduit un programme d'investissement qui aide les familles à faibles revenus à assainir leur logement sur le plan énergétique.
- Nous allons promouvoir de nouvelles formes d'habitation : Projets d'habitation intergénérationnelle, des logements permettant la cohabitation (Wohngemeinschaften), usage communautaire d'espaces de vie, etc.
- Lors de la vente de logements sociaux communaux, nous allons veiller à ce que la commune garde un droit de préemption sur ces logements.

3. Notre objectif : Offrir davantage de services en misant sur la coopération régionale

À côté des fusions, la coopération intercommunale de nombreuses petites communes constitue la seule possibilité pour offrir à leur population une vaste gamme d'infrastructures et de services d'excellente qualité. Par ailleurs, une telle coopération peut également être utile pour traiter de questions horizontales ou de problèmes et pour encourager une utilisation plus intelligente et plus durable des moyens publics.

Nos mesures pour promouvoir la coopération régionale :

- Dans sa prise de décisions, la commune réfléchit toujours au niveau régional, en considérant la possibilité de planifier de plus grands projets de manière intercommunale, p.ex. dans le domaine des centres sportifs et culturels, les structures d'accueil pour enfants, les écoles de musique, les zones d'activités, mais aussi la prestation de services régionaux comme l'office régional de la construction, l'agence immobilière sociale, la promotion du tourisme ou l'entité régionale en charge de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.
- La priorité est accordée à la planification de la mobilité régionale en intégrant les transports en commun (service de bus régionaux), les pistes cyclables et la gestion des emplacements de stationnement.
- Les entreprises sont implantées de préférence dans des zones industrielles et des zones d'activités régionales.

- Un échange régulier avec les autres communes de la région - y compris des pays voisins - est lancé et cultivé.
- Nous allons aborder régulièrement la coopération régionale au conseil communal et donner aux représentants communaux un mandat dans le cadre de décisions importantes.

4. Notre objectif : créer une offre optimale pour améliorer la mobilité

La mobilité pour tous exige une panoplie variée de modes de transports. La stratégie globale pour une mobilité durable (concept MoDu) s'applique tant au niveau national qu'au niveau communal et se fonde sur un système de mobilité en réseau ayant pour objectif d'accroître, de manière considérable, la part des piétons et des cyclistes (25 %) et des transports en commun (25 %). Elle vise à garantir une combinaison agréable et rapide de plusieurs modes de transport - vélo, bus, tram, train et voiture - entre le point de départ et le lieu de destination. En outre, l'utilisation d'un moyen de transport, plutôt que sa propriété, gagnera en importance. Les communes ont un rôle important à jouer à cet égard.

Nos mesures :

- Pour atteindre les objectifs fixés dans le concept MoDu (Stratégie globale pour une Mobilité Durable), nous allons élaborer un concept de mobilité régional, en coopération avec les communes voisines de la région et de l'administration étatique, qui intégrera toutes les formes de mobilité.
- déi gréng participeront de manière active à la mise en œuvre des concepts nationaux pour les transports en commun dans la commune. Le cas échéant, des Citybus, des bus de nuit, des bus spéciaux tels que les bus sur appel seront introduits. Nous allons concevoir les transports en commun de manière à répondre au mieux aux besoins des usagers, en construisant des abri-bus sûrs et agréables et des emplacements pour garer des vélos près des arrêts de bus.
- Comme 40 % des déplacements effectués au quotidien se font sur une distance inférieure à 3 km, nous allons élaborer un concept communal / régional pour une mobilité active (vélo, piétons, etc.). Grâce à de bonnes infrastructures, une communication continue et un suivi régulier, l'usage du vélo comme moyen de déplacement quotidien pour les trajets locaux se répandra. Des abris sécurisés et couverts pour vélos ou des parcs à vélos seront installés près des bâtiments et des structures publiques, des gares et des arrêts de bus.
- Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les conditions organisationnelles et techniques de la mobilité de demain sont créées telles que les couloirs de bus et de tram, les emplacements pour des initiatives de car-sharing, l'électromobilité, des voies cyclables rapides dans la région, etc. Nous veillerons à lever les obstacles à l'accessibilité dans l'espace public et mettrons en oeuvre des mesures d'évitement et d'apaisement du trafic : des quartiers résidentiels sans voitures, des zones de limitation de vitesse à 30 km/h, des zones « shared space » (espaces partagés), etc. Les places de stationnement au centre-ville sont réservées au stationnement de courte durée.
- En cas de construction de nouveaux lotissements, un concept de transports est élaboré, plaçant la qualité de vie à l'avant-plan et donnant la priorité à la mobilité active. Nous allons vérifier, à chaque fois, si des parkings privés peuvent être construits et allons limiter les places destinées au stationnement dans l'espace public et adapter le parking résidentiel. Une offre de « car-sharing » (autopartage) peut compléter ce concept.
- La commune mène des campagnes pour promouvoir une mobilité durable et informe les habitants de l'offre locale en transports en commun (horaires clairs et actualisés, billets

gratuits pour les nouveaux arrivants,...). Nous mettrons des tickets de bus et de train ainsi que des vélos de fonction électriques à la disposition des fonctionnaires communaux.

- déi gréng veilleront à aménager des chemins piétonniers et des voies cyclables sécurisés. Cela sera discuté et planifié avec les citoyennes et citoyens concerné(e)s sur place. Les parents et les enfants sont sensibilisés à renoncer à la voiture pour se rendre à l'école. En complément, des actions comme le Pedibus et une offre de service complet de bus seront créées.
- Les contournements de localités ne sont pas systématiquement refusés, mais ils doivent impérativement être envisagés en dernier ressort, lorsque toutes les mesures d'évitement de la circulation testées n'ont pas abouti au succès escompté.

5. Notre objectif : utiliser les ressources de la commune de manière durable

La commune agit dans le respect des principes du développement durable. Cela revient à améliorer la qualité de vie de la population, à relever les défis que présente l'avenir, mais aussi à garantir des finances saines et à créer des postes de travail sûrs.

Nos mesures :

- La commune investit dans les femmes et les hommes et leur savoir-faire en assurant la formation continue de son personnel.
- La commune évite d'externaliser la prestation de ses services. Si cela n'est pas possible, la commune doit conserver sa capacité d'influence et de pilotage.
- À long terme, la commune surveille ses dépenses courantes, en réduisant sa propre consommation en énergie et en eau, en assainissant ses bâtiments et en créant un parc automobile à faibles émissions.
- Le conseil communal discute chaque année du plan pluriannuel d'investissement et de financement et, en cas de nouvel emprunt, veille à ce que les dépenses annuelles pour rembourser la dette n'excèdent pas 20 % de ses recettes habituelles.
- En prenant des décisions sur de nouveaux projets, la commune tient compte des coûts écologiques accessoires et ultérieurs, susceptibles de se produire sur un laps de temps plus long.
- En prenant ses décisions, la commune pense systématiquement à l'aspect régional en tenant toujours compte d'une planification intercommunale des projets, par exemple lors de la construction de centres sportifs, culturels et récréatifs, d'écoles de musique, de systèmes de transport de bus, de pistes cyclables et de zones d'activité, voire examine la possibilité d'une utilisation mixte étatique-communale.
- La commune s'efforce dans tous les domaines du pacte climat. En particulier dans le domaine de l'énergie, nous allons réduire la consommation et avoir recours à des possibilités de production énergétique locale. En le faisant, toutes les ressources renouvelables sont examinées : éoliennes, solaires, bois, biomasse, etc.

Thème V. Santé, protection de l'environnement et de la nature : Un environnement sain, une nature riche et diverse

1. Notre objectif : préserver la richesse naturelle et un environnement sain

Les communes peuvent contribuer grandement à la préservation de la biodiversité et faire avancer la protection de la nature et de l'environnement au niveau local. La biodiversité constitue la base d'un système écologique stable et le fondement essentiel de la vie des plantes, des animaux et des hommes. Respirer un air pur et profiter du calme font partie de la protection de la santé. Grâce à des mesures préventives, telles que des espaces verts à proximité, la mobilité douce, des mesures d'apaisement du trafic ou des matériaux et des denrées alimentaires écologiques, la commune œuvre en faveur d'un environnement sain et d'une qualité de vie élevée.

Nos mesures :

- À côté des réserves naturelles protégées au niveau national, des zones protégées seront définies au niveau des communes. Pour ce faire, la commune travaille en coopération avec les administrations étatiques compétentes et les organisations de défense de l'environnement. Afin de mettre en oeuvre des mesures de protection de la nature dans des espaces verts, telles que la protection des sources et des cours d'eaux, la commune cherche des solutions avec les propriétaires fonciers par l'achat ou l'échange de surfaces. La commune se constitue une réserve de terrains.
- Les zones de construction et les quartiers des localités sont systématiquement verdissés par des arbres et des espaces verts ou des parcs à proximité. Les espaces verts dans les localités remplissent plusieurs fonctions : ils influencent le microclimat local, permettent aux usagers de se détendre et de se ressourcer, d'être en communion avec la nature ; par ailleurs, ils abritent de nombreux biotopes. En outre, ils jouent un rôle important pour s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes découlant du changement climatique :
 - Les espaces verts sont gérés en harmonie avec la nature.
 - La commune sensibilise les ménages et les entreprises dans les zones industrielles ou commerciales, par un travail ciblé, aux espaces verts de proximité et propose un conseil spécialisé.
 - Les cours d'eau et les étangs sont renaturés également à l'intérieur des localités.
 - Les arbres en zone urbaine sont recensés et gérés dans un registre des arbres (« Baumkadaster »).
 - La commune propose aux citoyens intéressés de parrainer des arbres et de prendre en charge les soins à apporter aux arbres.
 - La commune soutient le verdissement des toits et des façades.
 - Les espaces verts sont reliés entre eux ainsi qu'avec les zones vertes à l'extérieur des localités. Ainsi, la qualité d'habitation et de vie est améliorée et de nouveaux biotopes pour de nombreux animaux et plantes sont créés.

- La gestion des forêts de la commune vise à atteindre la certification FSC. (La certification - Forest Stewardship Council - atteste que l'exploitation des forêts prend en compte des aspects écologiques, sociaux et économiques.) Des plans décennaux de gestion forestière sont élaborés et mis en œuvre avec l'administration des eaux et forêts.
- Des sentiers de découverte de la nature ainsi que des sentiers culturels sont aménagés, l'histoire et l'environnement naturel de la commune sont indiqués et décrits le long de ces sentiers.
- La commune s'implique activement au sein du syndicat pour la protection de la nature.
- La commune mène des campagnes de sensibilisation sur le bien-être des animaux domestiques.
- Elle n'autorise pas des jeux de cirque impliquant des animaux.
- La commune n'utilisera pas d'organismes génétiquement modifiés ni de pesticides, elle mènera des campagnes d'information et renonce à des produits génétiquement modifiés dans ses travaux jardiniers, ses achats alimentaires et dans les cantines scolaires.
- La commune impose un quota minimal pour l'approvisionnement des denrées alimentaires proposées aux enfants dans les cantines scolaires et les maisons-relais afin d'utiliser davantage des produits biologiques de saison ainsi que des produits issus du commerce équitable et de la production locale.
- La commune informe les ménages des dangers de l'utilisation de produits phytosanitaires et présente des alternatives à l'utilisation de pesticides.
- Des cités jardinières, des potagers communautaires et des potagers scolaires sont mis en place et gérés d'après des critères écologiques.
- La commune veille à garantir une meilleure qualité de l'air et une moindre pollution acoustique, en misant sur la réduction du transport motorisé individuel et en promouvant la mobilité respectueuse de l'environnement. Elle participe activement à des « journées sans voiture ». Elle adopte des mesures d'apaisement du trafic telles que l'introduction de zones 30 ou d'espaces partagés (shared spaces).
- La commune soutient activement la mise en oeuvre des plans d'action de lutte contre le bruit et le programme national de la qualité de l'air.
- Dans des zones de forte circulation et des zones industrielles ayant des émissions élevées, les immiscions sont surveillées régulièrement, par exemple à l'aide de la biosurveillance. La population est parfaitement informée des résultats sans délai, p.ex. par des panneaux d'affichage.
- Dans ses bâtiments et structures techniques, la commune prévoit des mesures de protection optimale contre le bruit et une excellente acoustique pour les salles, voire les applique ultérieurement dans le cadre de travaux de rénovation. Dans son règlement sur les bâtisses, la commune propose que pour les bâtiments situés le long de routes nationales, caractérisées par une forte circulation, des mesures supplémentaires de protection contre le bruit soient adoptées, par exemple le triple vitrage.
- Lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments, de logements, de crèches, d'écoles etc. des mesures de construction saine sont appliquées afin de lutter contre toute source de contamination chimique, biologique ou physique et de parer aux risques pour la santé (pollution intérieure / indoor pollution).
- Afin de lutter contre la pollution lumineuse, un éclairage LED lumière chaude (< 3000 K) est utilisé systématiquement dans les espaces publics, dont l'utilisation est limitée dans le temps et dont les sources de lumière sont aménagées de manière intelligente et protégée. déi gréng vont adapter le règlement communal concernant les affiches publicitaires afin qu'il soit

possible de faire de la publicité, mais que celle-ci ne dérange pas. Nous serons très restrictifs avec les affiches publicitaires éclairées et l'affichage sur de grands écrans.

2. Notre objectif : une qualité de l'eau excellente

Les communes doivent garantir à leur population une excellente qualité de l'eau potable et contribuer à la protection des eaux ainsi qu'à celle des sources d'eau potable locales. Le prix de l'eau couvrant les coûts fournit aux communes les moyens financiers nécessaires pour atteindre ces objectifs, car il constitue un véritable outil de pilotage pour une gestion responsable de cette ressource précieuse qu'est l'eau. Le changement climatique, caractérisé par des phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que l'évolution démographique exigent d'adapter les infrastructures communales afin de protéger la population et de préserver la nature et l'environnement.

Nos mesures :

- La commune définit un concept pour économiser de l'eau :
 - Elle mène des campagnes de sensibilisation pour promouvoir les économies d'eau en impliquant les ménages et les entreprises et informe de la consommation réelle en l'indiquant sur les factures de consommation d'eau.
 - La population est sensibilisée régulièrement à utiliser l'eau de manière économe, p.ex. par des conseils sur le bon comportement et la technique à adopter.
 - Les personnes dépendantes d'aide sociale reçoivent, via l'office social, un conseil et un soutien pour utiliser des techniques permettant d'économiser de l'eau.
 - L'utilisation des eaux de pluie dans les bâtiments privés et commerciaux est subventionnée également par la commune, à côté des aides étatiques.
 - La commune réduit la consommation d'eau dans ses propres bâtiments et installations. Le réseau d'approvisionnement en eau de la commune est réparé et entretenu. L'installation d'une surveillance électronique du réseau de distribution informe en permanence de toute fuite d'eau. Des projets-pilotes de récupération d'eau grise (eaux usées faiblement polluées) et de collecte d'eaux de pluie sont réalisés pour les structures publiques.
- La commune veille à proposer un prix de l'eau qui permette de couvrir les coûts afin d'inciter les économies d'eau. À côté du prix de l'eau couvrant les coûts, nous allons prévoir une allocation de vie chère pour les ménages à faibles revenus.
- Qualité de l'eau, protection de l'eau potable et des eaux :
 - La commune protège ses propres sources d'eau potable. Afin de préserver la qualité de l'eau potable et des eaux de surface, la commune met en œuvre les mesures de la directive-cadre sur l'eau.
 - La commune définit ses zones de protection d'eau potable et applique les mesures nécessaires pour protéger et utiliser ses sources avec les administrations étatiques, les entreprises concernées et les communes voisines.
 - La commune effectue au moins deux fois par an des analyses de la qualité de l'eau potable et communique les résultats dans un langage compréhensible.
 - Afin de garantir une excellente qualité de l'eau potable, les communes qui ne sont pas raccordées au réseau de distribution SEBES s'efforcent de mettre en place une coopération régionale dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable.

- La commune s'implique activement pour conclure des contrats de rivières ou des conventions entre les administrations publiques et les exploitants agricoles afin de protéger les cours d'eau.
- Au sein du syndicat de l'évacuation des eaux résiduaires, la commune s'engage à ce que les stations d'épuration soient mises en conformité avec les exigences de la directive-cadre sur l'eau.
- La commune informe et sensibilise la population aux incidences des rejets de polluants dans les eaux usées et à l'évitement de ces pratiques.
- Mesures contre les inondations et les crues :
 - En séparant l'évacuation des eaux de pluie et des eaux polluées, il faut traiter moins d'eaux résiduaires.
 - Le risque d'inondation est atténué grâce à :
 - Des possibilités systématiques d'infiltration des eaux de pluie,
 - La désimperméabilisation des surfaces,
 - La renaturation des cours d'eau,
 - La remise en état des zones naturellement inondables et la mise en place de bassins de rétention des eaux.
- Les mesures de protection contre les crues ne sont efficaces que si elles sont mises en oeuvre de manière régionale - une coopération régionale entre les communes est ainsi indispensable.

3. Notre objectif : gestion des déchets : passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire

La prévention des déchets constitue la plus haute priorité, car tout déchet évité décharge la nature et l'environnement. Le développement d'une économie circulaire poursuit l'objectif de consommer moins de ressources en revalorisant les déchets ou les produits qui ne sont plus utilisés. Afin de réussir la prévention et la valorisation des déchets, nous devons tous apporter un coup de main : les communes doivent susciter la prise de conscience nécessaire auprès des ménages et des entreprises et donner des incitations appropriées.

Nos mesures :

- La commune élabore un concept de gestion des déchets en accordant la priorité à la prévention des déchets, introduit le tri séparé des déchets biodégradables et échelonne les taxes déchets d'après le principe du pollueur payeur. En parallèle, elle donne des conseils aux ménages pour éviter les déchets ménagers et encourager le compostage. La commune examine la possibilité de revaloriser les déchets de jardin et d'égavage.
- Afin de sensibiliser la population et les entreprises à la prévention des déchets, la commune mène un travail de sensibilisation auprès de la population en prônant des achats moins gourmands en ressources et une utilisation responsable des ressources.
- Dans l'administration communale, au sein des infrastructures communales telles que les écoles, les maisons-relais, à l'occasion de fêtes ou des événements sportifs, une prévention et un tri exemplaires des déchets sont réalisés. En le faisant, il faut veiller systématiquement à utiliser des alternatives aux récipients et à la vaisselle jetables et s'engager contre le

gaspillage des denrées alimentaires. La commune enjoint aux organisations d'organiser leurs événements publics en veillant à produire peu de déchets.

- La commune soutient la lutte contre le gaspillage alimentaire et veille, en particulier dans les cantines scolaires, à ce que les denrées alimentaires soient utilisées de manière responsable.
- La commune élabore un concept contre l'abandon de déchets sur la voie publique (littering), propose des cours d'éducation à l'environnement dans les écoles et soutient des actions de collecte de déchets réalisées par des bénévoles.
- La commune élabore un concept en faveur de la réutilisation et du traitement ultérieur des biens. Elle soutient ou lance des ateliers d'échange et de réparation ou des marchés de seconde main, elle développe un atelier de réparation communal ou régional, elle mise systématiquement sur une manière de construire en limitant l'utilisation de nos ressources lors de la construction de nouvelles infrastructures.
- Lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments ou de logements, la commune veille à ce que des matériaux de construction recyclables et écologiques soient utilisés.
- La commune sensibilise les entreprises et la population à éviter les déchets de construction et de démolition dans la mesure du possible.

THÈME VI. Donner l'élan pour transformer la société

1. Notre objectif : la commune, moteur de changement social et consommateur responsable

Sur son territoire, la commune peut créer un environnement attrayant pour les activités commerciales et industrielles et susceptible de satisfaire les besoins de base des habitants de la région. En particulier, en encourageant l'implantation de petites et moyennes entreprises innovantes, elle contribue à la diversification économique et à la création de nouveaux emplois. En le faisant, elle vise en particulier l'implantation ciblée d'entreprises produisant des produits ou ayant des processus de production porteurs d'avenir et respectueux de l'environnement.

Après l'État, les communes sont le principal maître d'ouvrage et employeur. En ce sens, grâce à l'attribution de marchés publics et à la répartition des deniers publics, elles jouent un rôle important pour l'émergence d'une autre économie également d'un autre « vivre ensemble ». Par leur comportement, elles peuvent montrer l'exemple dans leurs propres bâtiments et encourager la population à emboîter le pas.

Nos mesures :

- La commune effectue une analyse sur les atouts et les faiblesses du potentiel économique, social et touristique local et soutient l'union commerciale locale.
- Une offre équilibrée de structures économiques est développée, les communes encouragent en particulier une mixité entre structures de distribution de denrées alimentaires et petites entreprises artisanales ou de services.
- La commune réunit autour de la table les différentes entreprises locales et régionales dans les domaines du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture et de l'industrie dans le but d'encourager des synergies entre ces différents acteurs et l'émergence de débouchés pour les produits dans la région.
- Dans le cadre du pacte climat, la commune organise un échange régulier avec les entreprises locales.
- Des mesures de protection de l'environnement et d'économies d'eau dans les zones industrielles et commerciales sont définies et mises en œuvre en concertation. La commune apporte un conseil spécialisé à cet égard.
- La commune agit en sa qualité de consommateur et met en œuvre, éventuellement dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs économiques privés, des projets innovateurs et durables, tels que des lotissements énergétiques plus, des logements communautaires, des réseaux de chaleur de proximité, des installations solaires, des initiatives de covoiturage, d'autopartage ou des monnaies régionales (telles que le Beki dans le canton de Redange).
- Des pépinières d'entreprises sont mises à disposition de jeunes entreprises pour les aider à dépasser des difficultés de démarrage.
- déi gréng, en s'inspirant du modèle des villes en transition (« transition towns »), vont soutenir des initiatives locales et régionales en vue d'autres formes d'habitation (des coopératives d'habitation), de nouvelles formes économiques (économie circulaire grâce à la réparation), une production de l'énergie décentralisée (coopératives énergétiques) et une production

locale de denrées alimentaires (potagers communautaires). Des structures et des bâtiments communaux sont mis à disposition pour de tels projets innovants et pour la production énergétique décentralisée.

- En ce qui concerne la consommation de biens, de produits et de services, la commune suit des critères écologiques, sociaux et éthiques. Ces critères sont pris en compte lors de l'attribution de deniers publics (passation de marchés publics), p.ex. dans les cahiers des charges des appels d'offres, lors de l'attribution de commandes et de l'achat de marchandises, lors des investissements, lors des subventions accordées à des organisations.
- En imposant un quota minimal dans le domaine de l'approvisionnement en denrées alimentaires dans les structures communales, la commune soutient une utilisation accrue de produits biologiques de saison, ainsi que de produits issus du commerce équitable et des produits régionaux.
- déi gréng visent à obtenir une excellente mention dans le cadre du pacte climat. La commune contribue à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'accord de Paris - la COP 21, en coopérant de manière active aux programmes nationaux de protection du climat et en adhérant à l'alliance climat. Des actions communales en vue de la réduction des émissions de CO2 sont entreprises et des projets y associés sont réalisés. Des objectifs de réduction d'émissions de CO2 sont fixés au niveau communal et un bilan CO2 est élaboré et actualisé régulièrement.
- La commune est consciente de son rôle de modèle de référence et essaie, par des actions concrètes (carte M pour le personnel communal, vélos de fonction (électriques), prévention des déchets, etc.), à impliquer également la population et à influencer ainsi le comportement de celle-ci en matière de consommation.
- Des projets locaux dans des pays en développement sont soutenus, voire développés avec les personnes concernées. Afin de sensibiliser la population locale aux problèmes dans ces pays et à leur culture, celle-ci est impliquée dans les projets.
- La commune contribue à atteindre les objectifs pour le développement durable et organise régulièrement des campagnes et des soirées d'information sur la problématique Nord-Sud.
- La commune loue ses surfaces en suivant des critères écologiques et sociaux et achète les produits élaborés sur ces surfaces, p.ex. dans les cantines scolaires.
- Des jumelages avec des communes et des villes étrangères sont conçus de manière à ce que des échanges concrets, des contacts réels et des partenariats peuvent émerger entre les citoyens. Grâce à ces partenariats, des réseaux de l'innovation et de la créativité sont développés dans les communes.

2. Notre objectif : passer complètement aux énergies renouvelables

déi gréng poursuivent l'objectif de couvrir l'intégralité de la consommation énergétique par des énergies renouvelables. La sortie de la dépendance du pétrole et du nucléaire doit également être amorcée au niveau local. L'utilisation d'énergie régénérative locale sur place, la création d'une valeur ajoutée communale et d'emplois régionaux s'inscrivent dans le même objectif.

Nos mesures :

- Le concept énergétique de la commune est actualisé et mis en adéquation avec les objectifs de l'accord de Paris (COP 21), de la 3e révolution industrielle et les objectifs du

développement durable des Nations unies. Un catalogue de mesures correspondant est élaboré et mis en œuvre de manière continue.

- Dans le cadre du pacte climat, la commune se dote d'un concept en vue de faire des économies d'énergie et d'utiliser l'énergie de manière plus efficiente. Elle promeut activement les économies d'énergie et conseille les ménages et les entreprises. Un suivi permettra de contrôler la consommation totale d'énergie et de peaufiner le concept des économies d'énergie.
- L'intégralité du territoire de la commune est analysée systématiquement en vue d'évaluer s'il se prête à la production et à l'utilisation des énergies renouvelables et le potentiel existant (sites de parcs éoliens, production de bois, cadastres solaires, biomasse agricole, etc.) est exploité. La commune lance des installations communautaires de panneaux photovoltaïques sur des toits communaux.
- La commune établit une comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux lui permettant d'analyser la consommation énergétique et de mettre en œuvre des stratégies pour accroître l'efficacité énergétique.
- Les nouvelles constructions de la commune sont réalisées dans le respect de la meilleure classe énergétique et dotés de techniques sobres en énergie (éclairage, appareils électroménagers,...). Une attention particulière est accordée à l'utilisation de matériaux de construction écologiques et écobioécologiques. Il faut tenir compte d'un éventuel changement d'affectation ultérieure des bâtiments et du caractère recyclable des matériaux de construction.
- Nous allons informer les ménages des nouveaux instruments étatiques (paquet « Klimabank an nohaltegt Wunnen ») pour l'assainissement énergétique des logements privés et les conseiller dans le cadre du pacte climat.
- La commune soutient l'électromobilité en dotant le parc automobile communal de voitures électriques et en installant des bornes de chargement pour encourager l'électromobilité privée.
- Les nouvelles zones commerciales et les lotissements tiennent compte d'une planification efficiente en énergie (orientation des bâtiments, projection de l'ombre, réseau de chaleur de proximité,...).
- La commune participe à des initiatives antinucléaires et soutient des mesures juridiques contre l'énergie nucléaire.

3. Notre objectif : promouvoir le tourisme durable comme économique et culturel

Dans le cadre du concept national du tourisme, des possibilités de développement existent pour l'économie locale et régionale. En particulier, dans les zones rurales et les parcs naturels, le potentiel existant peut encore être mieux exploité. Les offres touristiques profitent également à la population locale et étoffent le programme culturel et récréatif dans la commune.

Nos mesures :

- En se fondant sur des conditions nationales, la commune, en coopération avec les organisations locales et les communes voisines, élabore un concept de tourisme pour la région. La priorité est accordée à la préservation et à l'utilisation douce du patrimoine naturel, culturel et historique.

- La commune dresse un inventaire des bâtiments, places et paysages à protéger et se dote d'une stratégie en vue de les préserver ou de les valoriser. Par la suite, il faut compléter cet inventaire par des infrastructures valorisantes et les promouvoir par des supports d'information attrayants.
- La commune travaille en étroite coopération avec l'office régional du tourisme et les structures de la Grande Région et peut ainsi diffuser largement l'offre.
- Les nouveaux services et infrastructures communales sont aménagés de manière à ce qu'ils profitent tant à la population résidente qu'au tourisme.
- La commune veille à ce que la région soit promue de manière professionnelle, en ce faisant, les infrastructures touristiques respectueuses des critères de durabilité (pistes cyclables, sentiers de randonnée, label écologique, bed + bike) sont mises en avant. Les infrastructures touristiques doivent être bien raccordées aux transports en commun.
- L'amélioration qualitative de l'offre touristique comprend des pistes cyclables et des sentiers de randonnée thématiques, des visites guidées, des centres d'information, des auberges de jeunesse, des gîtes ruraux et des gîtes d'étape.
- La commune veille à mettre en place des sentiers de randonnée et des pistes cyclables bien balisés et entretient l'infrastructure correspondante.
- Des sentiers de découverte de la nature ainsi que des sentiers culturels sont aménagés, l'histoire et l'environnement naturel de la commune sont indiqués et décrits le long de ces sentiers.